

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010002 – AFR 16/022/00

Informations complémentaires sur l'AU 343/00 (AFR 16/017/00 du 8 novembre 2000) et suivantes (AFR 16/018/00 du 1^{er} décembre 2000 et AFR 16/020/00 du 5 décembre 2000)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE MAUVAIS TRAITEMENTS / PRISONNIER D'OPINION

BURUNDI Cyprien Sindayigaya, agent de sécurité à l'Assemblée nationale

Londres, le 22 décembre 2000

Cyprien Sindayigaya a été libéré de manière inconditionnelle début décembre 2000.

Il avait été arrêté le 23 novembre, apparemment parce qu'il était soupçonné d'avoir transmis à des membres de l'Assemblée nationale des informations relatives à des violations des droits humains.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes. Merci à tous ceux qui sont envoyés des appels.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*